

**Extrait Du Registre
Des Délibérations Du Conseil Municipal**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20260723-DCM2026-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026

**Département Haute-Corse
Commune de FURIANI**

Séance du 20 juillet 2026

DCM N° 2026-46

NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la convocation

13/07/2026

Date d’Affichage

21/07/2026

L’an deux mil vingt-six

Et le vingt juillet

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

24 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline, BIAGGINI Jean, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE AJACCIO Catherine, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, BERTOLUCCI Marie Christine, D’ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, SARTORI Stéphanie, CIONI Gilles, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, AGOSTINI Antoine, PORTA Marine, NUTTI MATTEI Laetitia

3 Membres absents excusés (procurations) :

NUTTI Thierry a donné pouvoir à POZZO DI BORGO Louis
SILVESTRI Dominique a donné pouvoir à SIMONPIETRI Pierre Michel
POGGI Jean-Paul a donné pouvoir à UGOLINI Nuria,

2 Membres absents :

CASANOVA Jean-Pierre
FICO Aurélie

Madame BERTOLUCCI Marie Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Extension Maison des Arts et de la Culture : Plan de financement.

VU l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2024-69 du 16 décembre 2024 adoptant le plan de financement de l’extension de la Maison des Arts et de la Culture de Furiani,
Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, expose la nécessité d’adapter le projet initialement arrêté suite aux contraintes techniques et financières rencontrées.
Il rappelle que le projet d’extension qui s’inscrit dans la volonté de la municipalité de renforcer l’offre culturelle sur le territoire du Grand-Bastia, prévoit la création de deux salles à multi-vocations, d’une capacité de 78 places. Les infrastructures actuelles ne permettent plus de répondre à la demande croissante des habitants, des associations et des scolaires. Les nouvelles salles rendraient possible la combinaison de différentes activités de divertissement telles que : le théâtre, la musique, la danse, les conférences et les projections.

Le coût estimatif de l’opération réévalué est de 1 347 270 € H.T.

Aussi, il est demandé aux membres de l’assemblée délibérante d’adopter le nouveau projet « Extension de la Maison des Arts et de la Culture » ainsi que le plan de financement ci-après exposé :

	Taux	Montant de la subvention
ETAT	44 %	592 798,80 €
COLLECTIVITE DE CORSE	25 %	336 817,50 €
PART COMMUNALE	31 %	417 653,70 €
		1 347 270,00 €

.../...

DCM N° 2026-46

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte

- L'opération « Extension de la Maison des Arts et de la Culture » pour un coût de 1 347 270 € H.T. ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

ANNULE ET REMPLACE

- La délibération n° 2024-69 du 16 décembre 2024.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

